



## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Sorties scolaires : la laïcité doit favoriser la participation de toutes les familles**

Le Conseil d'Etat vient de rendre un avis sur les accompagnateurs des sorties scolaires. Très clairement, il est rappelé que les parents d'élèves quand ils sont collaborateurs du service public d'Education nationale ne sont pas soumis aux règles strictes des agents de ce service public. L'essentiel des situations conflictuelles a été réglée par la loi de 2004 sur les signes religieux à l'école. La circulaire de Luc Châtel ne peut donc être lue comme une interdiction systématique des mamans voilées lors des sorties scolaires. C'est d'ailleurs ce qui se pratique aujourd'hui dans les écoles, sans que cela pose de conflit notable. Cela a conduit à une situation apaisée sur le terrain. Elle doit perdurer.

Pour le SNUipp-FSU, il est hors de question d'exclure de manière systématique les mamans voilées des sorties scolaires. Les pratiques enseignantes montrent qu'il est tout à fait possible à la fois de faire respecter les principes de laïcité en bannissant tout prosélytisme et de favoriser la participation de toutes les familles, partenaires indissociables de la réussite de leurs enfants.

Le SNUipp-FSU demande au gouvernement que ce soit cette volonté politique qui guide toute réglementation dans le domaine des sorties

scolaires. Il s'agit de faire confiance aux équipes enseignantes et à leur sens du discernement.

Le SNUipp-FSU est attaché à la laïcité, principe fondamental de notre école. Il entend privilégier le dialogue plutôt que la coercition. Il rappelle que l'école publique a pour mission l'intégration et pas la stigmatisation ni l'exclusion d'une partie de la communauté éducative.

Enfin, il met en garde tous ceux qui seraient tentés de raviver de vaines querelles afin d'instrumentaliser l'école à des fins partisanses.

Paris, le 23 décembre 2013